

CABINET CO.FI.'MO.  
8 Rue BRAUHAUBAN  
65000 TARBES  
TEL : 05.62.56.19.15

FAIT LE :

21 Février 2022

IMMEUBLE :

Résidence du PIC DU MIDI  
65300 LANNEMEZAN

PERIODE EXERCICE :

du 01 septembre au 31 août

LOTS	BAT.	ESC.	ETAGE	PORTE	TYPE	TANT. GENER.
0462	B		SS	42	CEL.	1
0512	B	3	4	3G	APPT	93

Madame  
**GRELLIER ETILE Martine Chantal**  
13, chemin de la Roumade  
  
16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

N° LOTS	NATURES DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEMES REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS		FOLIO 1 QUOTE-PART
<b>Fonds loi Alur 01-03 au 31-05-2022</b>					
0462	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	1	0.26 €
0512	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000	93	24.30 €
<b>- Total de l'appel</b>					<b>24.56 €</b>
<b>Provis.s/budget 01/03 au 31/05/2022</b>					
0462	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	1	1.42 €
	CHARGES BATIMENT B	5 662.50 €	10000	3	1.70 €
0512	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000	93	132.29 €
	CHARGES BATIMENT B	5 662.50 €	10000	205	116.08 €
	CHARGES CHAUFFAGE	24 375.00 €	10000	95	231.56 €
<b>- Total de l'appel</b>					<b>483.05 €</b>

AVANCES DE TRÉSORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	FONDS SPECIAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	T.V.A. DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Tvx: 463.40 € 11 803.25 €					<b>507.61 €</b>

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art. 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art. 24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Nous vous remercions de bien vouloir régler cette somme à notre adresse, dès réception, en joignant le papillon ci-dessous, les crédits éventuels viendront en déduction du prochain appel.

GRELLIER ETILE Martine Chantal  
REF. : 1-025-1512  
Payable à réception.

**NE PAS REGLER**



POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	507.61 €	
PRELEVEMENT PREVU LE 10/03/2022		169.21 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/04/2022		169.21 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/05/2022		169.19 €
<b>TOTAL SOLDE</b>	<b>507.61 €</b> <b>0.00 €</b>	<b>507.61 €</b>

En cas de virement, n'oubliez pas vos références  
SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087  
BIC : COURFR2T

**COUPON DÉTACHABLE  
À JOINDRE  
À VOTRE RÈGLEMENT**

Nous vous prions de trouver sur ce bordereau, le détail des appels de fonds et la dernière situation de votre compte. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués. LE SYNDIC

CABINET CO.FI.'MO.  
8 Rue BRAUHAUBAN  
65000 TARBES  
TEL : 05.62.56.19.15

Fait le : 24 MAI 2022

Immeuble : Résidence du PIC DU MIDI  
65300 LANNEMEZAN

Période exercice : du 01 septembre au 31 août

Madame  
**GRELLIER ETILE Martine Chantal**  
13, chemin de la Roumade  
  
16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

FOLIO 1

LOTS	BAT.	ESCA	ETAGE	PORTE	TYPE	TANTIEMES
0462	B		SS	42	CEL.	1
0512	B	3	4	3G	APPT	93

N°LOTS	NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS A REPARTIR	TANTIEME REPARTITION TOTAUX INDIVIDUELS	QUOTE-PART
	<b>Fonds loi Alur 01/06 au 31/08/2022</b>			
0462	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000 1	0.26 €
0512	CHARGES COMMUNES GENERALES	2 612.50 €	10000 93	24.30 €
	- Total de l'appel			<b>24.56 €</b>
	<b>Provis.s/budget 01/06 au 31/08/2022</b>			
0462	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000 1	1.42 €
	CHARGES BATIMENT B	5 662.50 €	10000 3	1.70 €
0512	CHARGES COMMUNES GENERALES	14 225.00 €	10000 93	132.29 €
	CHARGES BATIMENT B	5 662.50 €	10000 205	116.08 €
	CHARGES CHAUFFAGE	24 375.00 €	10000 95	231.56 €
	- Total de l'appel			<b>483.05 €</b>

AVANCES DE TRESORERIE	PROVISIONS TRAVAUX	CHARGES LOCATIVES	CHARGES DEDUCTIBLES	TVA DEDUCTIBLE	TOTAL
	Fds Tvx: 487.96 € 11 803.25 €				<b>507.61 €</b>

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'art.24 et du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

POSITION DE VOTRE COMPTE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	507.61 €	
PRELEVEMENT PREVU LE 10/06/2022		169.21 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/07/2022		169.21 €
PRELEVEMENT PREVU LE 10/08/2022		169.19 €
<b>TOTAL SOLDE</b>	<b>507.61 €</b> <b>0.00 €</b>	<b>507.61 €</b>

GRELLIER ETILE Martine Chantal  
REF. : 1-025-1512  
Payable à réception.

**NE PAS REGLER**

SDC PIC DU MIDI : FR76 1026 8025 981 04917 0020 087

